

**FORMULAIRE D'ATTESTATION DE
NON-DISPOBILITÉ OU NON-ACCESSIBILITÉ FSTD
DANS UN PROGRAMME DE FORMATION EN ATO**
selon les dispositions du règlement (EU) n°1178/2011,
paragraphes FCL.930.TRI, section A appendice 9

1. Organisme de formation

Nom de l'ATO :	
Numéro de certificat ATO :	

2. Détermination de la demande

Type de demande :	<input type="checkbox"/> Initiale
	<input type="checkbox"/> Modification de la demande initiale Précisez la date de la demande initiale :
	<input type="checkbox"/> Temporaire Précisez la période
Formation envisagée :	<input type="checkbox"/> Qualification de classe avion Précisez la classe et la variante:
	<input type="checkbox"/> Qualification de type avion Précisez le type et la variante:
	<input type="checkbox"/> Qualification de type hélicoptère Précisez le type et la variante:
	<input type="checkbox"/> Qualification d'instructeur à la qualification de type (TRI) avion Précisez le type et la variante:
	<input type="checkbox"/> Qualification d'instructeur à la qualification de type (TRI) hélicoptère Précisez le type et la variante:

3. Liste des FSTD certifiés EASA existants pour la classe ou le type

Merci de compléter le tableau ci-dessous ou d'indiquer "NIL" si aucun FSTD certifié EASA n'existe :

Variante et avionique simulées	N° d'agrément	Niveau de qualification FSTD	Autorité de qualification du FSTD	Localisation (Pays, ville)
Ex:H145 (MBB-BK117 D-3) HELIIONIX V8.0	CH-XXXX	FFS level D	Suisse	Suisse, Bern

4. Justification de la demande

Plusieurs choix possibles

- Il n'existe pas de simulateur FFS certifié par l'EASA pour la classe ou le type
- Il n'existe pas de simulateur FSTD autre que FFS certifié par l'EASA pour la classe ou le type
- Autres raisons à détailler

Les raisons détaillées (en particulier analyse adéquation simu/aéronef, analyse disponibilité/accessibilité, préciser les démarches d'évaluation entreprises et les éventuelles limitations identifiées) doivent avoir fait l'objet d'une étude et être explicitées de manière précise :

5. Moyens alternatifs envisagés

Cadre à remplir uniquement dans les cas suivants :

- Formation à la qualification de classe ou de type pour les avions SPA complexes et hélicoptères complexes, sans utilisation de FFS.
- Formation à la qualification d'instructeur à la qualification de type (TRI) pour les avions SPA (complexes ou non complexes) et hélicoptères complexes, sans utilisation de FFS.

Moyens alternatifs	<input type="checkbox"/> Formation dispensée sur FSTD autre que FFS et aéronefs
	<input type="checkbox"/> Formation dispensée exclusivement sur aéronef

6. Engagement du responsable pédagogique

Une ou deux cases peu(ven)t être cochée(s)

Je, soussigné(e),
Responsable pédagogique de l'ATO
Certifie la validité des éléments ci-dessus et

- Déclare qu'aucun FFS certifié EASA n'est disponible ou accessible à ce jour sur la(les) variante(s) d'aéronefs exploitée(s) suivante(s)
pour réaliser la formation suivante
- Déclare qu'aucun FSTD certifié EASA n'est disponible ou accessible à ce jour sur la(les) variante(s) d'aéronefs exploitée(s) suivante(s)
pour réaliser la formation suivante

7. Signature du responsable pédagogique

A : Le :	Nom du responsable pédagogique :	Signature du responsable pédagogique :
-----------------------------	----------------------------------	--

Ce formulaire doit être renseigné dans les cas suivants :

- Formation à la **qualification de classe ou de type** pour les **avions SPA et hélicoptères**, sans utilisation de **FFS** à l'exception des :
 - Avions non complexes
 - Hélicoptères non complexes
- Formation à la qualification d'**instructeur à la qualification de type (TRI)** pour les **avions SPA et hélicoptères**, sans utilisation de **FFS** à l'exception des :
 - Hélicoptères non complexes
- Formation à la **qualification de classe ou de type** ou d'**instructeur à la qualification de type (TRI)** pour les **avions SPA et hélicoptères**, sans aucune utilisation de **FSTD** (formation uniquement sur aéronef) à l'exception des :
 - Avions non complexes non hautes performances monopilotes
 - TMG
 - Hélicoptères non complexes dont la configuration maximale certifiée en sièges n'excède pas cinq sièges

Un formulaire par formation doit être établi.